



DÉCLARATION DES PERFORMANCES



1. Code d'identification unique du produit type:

0100208-DoP-309

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4:

Marmoleum Sport (EN-ISO 24011)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:

Sol sportif pour usage intérieur (EN 14904) selon les préconisations du fabricant

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5:

Forbo Flooring B.V., Industrieweg 12, 1566 JP Assendelft, The Netherlands

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2:

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V:

Système 1

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée:

Nom de l'organisme notifié ayant réalisé le rapport d'essai pour l'essai de type initial reposant sur l'échantillonnage réalisé par le fabricant.

MPA NRW
Marsbruchstrasse 186
44287 Dortmund, Deutschland
Notified Laboratory n°432

0432-CPD-13 5778

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée:

pas applicable

9. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles	Performances	Spécifications techniques harmonisées
Réaction au feu		EN 14904: 2006
Teneur en pentachlorophénol		
Émissions de formaldéhyde		
Glissance	80-110	
Résistance à une charge roulante	Conforme	
Résistance à l'usure	≤ 1000 mg	
Absorption des chocs	NPD	

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:

Director Operations: Jelle van der Zwaan

Assendelft, 30-06-2013